

PASI BTP - Passeport Sécurité Intérim

PASI

Présentiel - Synchron

Les + métier

Le PASI BTP® (Passeport Sécurité Intérim) est dédié aux intérimaires du BTP et constitue un prérequis indispensable pour accéder au chantier.



Public Visé

Personnel intérimaire d'une ETT ayant un compte activé sur la plateforme PASI BTP® - Toutes fonctions opérationnelles : chef d'équipe et compagnon



Pré Requis

Compréhension orale du français

La formation se déroulant exclusivement en français et les questions d'évaluation étant formulées en français, la compréhension orale du français est un prérequis.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité,

Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche,

Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail

S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité,

Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier,

Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait) ; capacité à réagir...

Parcours pédagogique

- Enjeux et définition des notions de prévention et les impacts
- Mécanisme de l'accident
- Rôle de chacun en prévention sur un chantier
- Réactions en cas d'urgence
- Règles, procédures, devoir d'alerte et droit de retrait
- Les risques du BTP :
 - Règles de vie sur chantier
 - Energies
 - Déplacements et accès
 - Engins et véhicules
 - Hauteur
 - Ensevelissement
 - Stabilisation en phase provisoire
 - Travaux à proximité de voie de circulation
 - Outillage électroportatif
 - Elingage
- Moyens de prévention
- Postes de travail

Méthodes pédagogiques

Découverte, Démonstration (apports théoriques de connaissance) et Application par la mise en pratique.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires répondent en fin de formation à un QCM national « PASI BTP® » soit passé en ligne soit sur papier PDF. La réussite au test (81 % bonnes réponses minimum soit 21 bonnes réponses sur un total de 26) permet l'attribution d'une attestation de résultat PASI BTP®, valable sur tout le territoire français.

La durée de validité du PASI BTP® est de 10 ans.

Modalités d'accessibilité handicap

Safety Risk Services est engagé en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité de ses formations.

Afin de mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour toute personne en situation de handicap (temporaire ou permanent), il est indispensable de nous informer en amont de la session. Votre conseiller Safety Risk Services vous mettra en relation avec notre référent handicap pour étudier les besoins spécifiques et organiser les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles appropriées.



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

De 6 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Domitille SAMET
Responsable formation

Tél. : 06.42.74.28.23

Mail : d.samet@safety-risk-services.com